

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE

## DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le seize février, le Conseil Municipal de la Commune de Perrex (Ain) étant assemblé en session ordinaire dans la salle du conseil après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VIGHETTI Jean-Jacques, maire, assisté de Madame Isabelle BUIRET, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : le 10 février 2023

**Étaient présents** : Mmes et MM. AMEIL Marc - ANELARD Maryannick - FARGEOT Julien - GEINDREAU Stève - JACOBBERGER Christophe - JEAN Denis - MARECHAL Christine - MAZUIR Marie-Laure - MON MATHEY Estelle - MONTANGERAND Jean-Michel - RENOUD Clément.

Le quorum étant réuni pour délibérer valablement, le conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour.

Etaient excusés : BOUCHARD Sabrina - DEGLETAGNE PICARD Béatrice

**Secrétaire de séance** : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code d'administration communale, à la désignation d'un secrétaire de séance parmi les membres du conseil : M. Marc AMEIL accepte la fonction.

### **Ordre du jour :**

1. Visite des travaux réalisés dans le local alloué au Cyclo-club
2. Approbation du compte rendu du 19 janvier 2023
3. Délibération en vue du déclassement d'un segment de l'impasse « en Marepépin »
4. Délibération en vue de rompre le contrat de location de téléphonie en cours
5. Délibération en vue de procéder à la modification des locaux utilisés par Neisa Café
6. Délibération préalable à l'acquisition d'une tondeuse à gazon professionnelle
7. Désignation d'un second assistant de prévention au sein du personnel communal
8. Compte rendu des commissions réunies depuis le dernier conseil municipal,
9. Permis de construire et déclarations préalables,
10. Questions diverses

#### **1 - Visite des travaux réalisés dans le local alloué au Cyclo-club**

Avant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour, le conseil municipal constate que les travaux d'aménagement et d'isolation du local alloué au Cyclo-club de Perrex sont achevés. *La demande initiale avait été exposée devant le conseil municipal du 21 juillet 2022, sous la rubrique « questions diverses : « 10-5 Il a été demandé d'isoler le local attribué au cyclo club de Perrex en vue de protéger les documents et les archives de l'association. »*

#### **2 - Approbation du compte-rendu de la séance du 19 janvier 2023**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **3 - Délibération en vue du déclassement d'un segment de l'impasse « en Marpépin »**

Objet : Afin d'actualiser les indications portées sur le cadastre communal, il est demandé de valider le déclassement d'un segment de l'impasse « en Marepépin ».

Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4 - Délibération en vue de rompre le contrat de location de téléphonie en cours**

Objet : Sur la base du constat exposé devant le conseil municipal sous la rubrique Questions diverses le 21 juillet 2022, *(10-3 Sont rappelées les difficultés récurrentes de liaison téléphonique et télématique depuis les bureaux de la mairie. Il convient de mettre en œuvre une solution technique appropriée correspondant à l'enveloppe financière réservée)*, il est proposé de mettre un terme au contrat en cours et d'engager la commune avec un nouveau prestataire de téléphonie à compter du second semestre 2023.

Décision : La proposition discutée par une commission des Finances élargie le jeudi 9 février 2023 est adoptée à l'unanimité. Le montage financier correspondant sera intégré dans le budget initial pour l'année en cours.

### **5 - Délibération en vue de procéder à la modification des locaux utilisés par Neisa Café**

Objet : Un programme de travaux avait été envisagé en conseil municipal du 21 juillet 2022 : *« Avant d'adresser la demande de subvention à laquelle ouvre droit le programme de rénovation du local communal mis à disposition de l'entreprise Neisa café, il est proposé au conseil municipal de valider le programme des travaux estimé à un montant de 32 000 euros. (Maçonnerie, menuiserie, isolation, électricité et carrelage). Une demande de subvention sera adressée à la Région. »*

Au vu des projections comptables présentées par la commission Finances pour l'année 2023, les travaux envisagés en juillet dernier ne sont plus jugés tous prioritaires. La municipalité peut engager un programme de travaux estimé à environ 20 000 € tout en satisfaisant le souhait formulé par l'entreprise Neisa Café. Le montant du loyer sera actualisé en conséquence.

Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité et le nouveau programme de travaux présenté à l'exploitant le samedi 18 février 2023.

### **6 - Délibération préalable à l'acquisition d'une tondeuse à gazon professionnelle**

Objet : La commission Finances réunie le 9 février 2023 a envisagé l'achat d'une tondeuse professionnelle en vue d'optimiser l'organisation du travail des techniciens communaux. La date d'acquisition de ce matériel n'avait pas été fixée car le montant de l'achat était conséquent. Une opportunité imprévue s'est présentée tout récemment. Il est en conséquence proposé au conseil municipal d'acquérir un matériel professionnel d'occasion mais exactement adapté au besoin de la commune et peu utilisé jusqu'alors, pour un montant de 12 300€ TTC.

Décision : La proposition discutée par la commission Finances élargie le jeudi 9 février 2023 est adoptée à l'unanimité. Le montage financier correspondant sera intégré dans le budget initial pour l'année en cours.

### **6 - Désignation d'un second assistant de prévention au sein du personnel communal**

Objet : En vue de mettre en œuvre dans les délais les plus rapides les consignes de prévention encadrant la réalisation des travaux engagés par la municipalité, il est proposé d'adjoindre un suppléant à l'assistant de prévention actuellement en charge de cette responsabilité. Un candidat a été sollicité qui accepte la suppléance.

Décision : Monsieur Stéphane Berthet a été désigné comme second assistant de prévention à compter du 20 février 2023.

### **10 - Informations échangées au cours des commissions communales et inter-communales réunies depuis le 15 décembre 2022**

Aucune information susceptible d'impacter la vie communale n'est à signaler en ce début d'année plutôt marqué par les assemblées réservées à la présentation des vœux. Le cycle des réunions reprend son cours. Sont notamment programmés une réunion du Smidom le 17 février, une réunion du conseil d'école le 23 février et une réunion de la commission transition écologique le 1<sup>er</sup> mars.

### **11 - Permis de construire ou déclarations préalables**

Les élus prennent connaissance des permis et déclarations de travaux déposés en mairie depuis la dernière réunion :

- M. BRIDON Guillaume – Mme GAILLARD Manon PC pour rénovation ferme
- M. FOREY Romuald Pc construction maison individuelle
- M FURNO Dylan Mme MISSONNIER Morgane PC modificatif pour modification ouvertures
- SAS JEAN FOUR – EUROBRESS DP pour installation panneaux photovoltaïques
- M. ZURCHER Bruno DP pour rehaussement mur clôture
- M. EMMERY Jean-Luc réfection toiture dépendances etc..
- M. BADET Didier DP pour installation clôture
- ST ENEOPRO pour M. ES Jérôme DP pour installation panneaux photovoltaïques.

### **12 - Questions diverses.**

12-1 Sur la route de la Râpe, le regard d'une canalisation présente un risque pour les utilisateurs de la chaussée. Le fait sera signalé aux techniciens de la société SUEZ compétents.

12-2 Il est rappelé que le règlement du cimetière récemment adopté n'autorise pas le dépôt de fleurs au jardin du souvenir.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h.  
**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 23 mars 2023.**